



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/26



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
17 décembre 2025

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Troisième session de 2025
Nairobi, 25 et 26 novembre 2025

**Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa troisième session
de 2025**

**Décision 2025/6 : Questions financières, budgétaires et administratives
du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; mise
en œuvre du plan stratégique ; programme de travail et budget de 2026 ;
rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne
et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif**

Le Conseil exécutif

a) Questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat

1. *Prend note* des rapports et des points présentés par la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur :

- a) La situation financière d'ONU-Habitat au 30 juin 2025¹ ;
- b) La situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 30 septembre 2025² ;

2. *Prie* la Directrice exécutive de poursuivre les efforts visant à lever davantage de fonds non préaffectés et invite les États Membres à contribuer aux ressources financières de base d'ONU-Habitat, qui sont indispensables à la bonne exécution de son mandat ;

b) Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025

3. *Prend note* du rapport annuel pour 2024 sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025 et du rapport de la Directrice exécutive, qui en présente un résumé³ ;

4. *Décide* que le rapport final sur le cycle complet du plan stratégique pour la période 2020-2025 sera examiné pendant sa deuxième session de 2026 ;

5. *Décide également* que le rapport final sur le cycle complet du plan stratégique pour la période 2020-2025 devrait inclure un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan, y compris les enseignements tirés, qui orienterait la mise en œuvre du nouveau plan stratégique pour la période 2026-2029 ;

¹ HSP/EB.2025/17.

² HSP/EB.2025/CRP.5.

³ HSP/EB.2025/18.

c) Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029

6. *Rappelle* les paragraphes 8 et 9 de sa décision 2025/1 et prend note du point et du rapport présentés par la Directrice exécutive sur la structure et la répartition des responsabilités pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029⁴ ;

7. *Prie* la Directrice exécutive de tenir les États Membres informés de la structure et de la répartition des responsabilités au sein d'ONU-Habitat pour ce qui est de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029, sachant qu'il est essentiel qu'ONU-Habitat équilibre ses activités normatives et opérationnelles pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, comme le précise la résolution 77/173 de l'Assemblée générale ;

8. *Prie également* la Directrice exécutive d'informer en temps utile les États Membres des incidences de l'Initiative ONU80 sur la structure, les effectifs, la planification budgétaire et les travaux d'ONU-Habitat ;

9. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur la mise à jour du dispositif de modulation des ressources et prie la Directrice exécutive de lui présenter, à sa deuxième session de 2026, une version actualisée du modèle recommandé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains qui soit conforme au plan stratégique pour la période 2026-2029 ;

10. *Rappelle* le paragraphe 2 de la décision 2/6 de l'Assemblée d'ONU-Habitat et approuve le projet de cadre de suivi du plan stratégique pour la période 2026-2029, tel qu'il figure dans le rapport de la Directrice exécutive⁵, tout en soulignant qu'il importe d'accorder la priorité à la mobilisation de ressources et de compétences suffisantes aux fins de la mise en œuvre effective du cadre de suivi et de l'établissement de rapports à ce sujet, conformément aux conclusions du Corps commun d'inspection et du Multilateral Performance Network ;

11. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa première session de 2026, les valeurs de référence et les objectifs correspondants proposés au regard de tous les indicateurs répertoriés dans le cadre de suivi qui doivent être atteints d'ici à la fin de la période de mise en œuvre du plan stratégique pour 2026-2029 ;

d) Programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026

12. *Rappelle* le paragraphe 6 de sa décision 2025/1, approuve le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026, d'un montant de 5 millions de dollars des États-Unis, tel qu'il figure dans le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation pour 2026⁶, et s'inquiète de ce qu'il faudra peut-être utiliser une partie du solde des fonds non réservés à des fins particulières issu des exercices antérieurs du fonds général de la Fondation ;

e) Élaboration du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027

13. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa première session de 2026, un rapport faisant le point sur l'élaboration du projet de programme de travail et du projet de budget pour 2027, qui doit prendre en considération les recommandations formulées par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives et les recettes du fonds général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris des solutions fondées sur des scénarios tenant compte des éventuelles incidences structurelles et financières et des conséquences sur les effectifs découlant de l'Initiative ONU80 ;

f) Rapport du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie

14. *Prend note* du rapport du secrétariat sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie et sur les activités connexes d'ONU-Habitat⁷.

⁴ HSP/EB.2025/19.

⁵ HSP/EB.2025/20.

⁶ HSP/EB.2025/21.

⁷ HSP/EB.2025/24.

Décision 2025/7 : Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2025 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

Le Conseil exécutif

a) Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat

1. *Prend note* du point et du rapport présentés par la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, axé sur les mises à jour des programmes de pays au Nigéria et aux Philippines, les tendances et les innovations en matière de coopération avec les autorités locales et régionales, et les initiatives visant à prévenir les crises en milieu urbain et à y répondre, et les points saillants des activités menées entre janvier et juin 2025, et prie la Directrice exécutive de continuer à faire régulièrement des rapports de situation et des exposés sur l'action d'ONU-Habitat en faveur de la reconstruction des établissements humains touchés par des conflits et des catastrophes ;

2. *Prend également note* du projet de rapport sur les efforts visant à reconstruire les établissements humains touchés par le conflit en Ukraine et prie la Directrice exécutive d'utiliser une terminologie conforme aux mandats pertinents d'ONU-Habitat, notamment l'expression « l'Ukraine touchée par le conflit », et de lui communiquer une version révisée à sa première session de 2026 ;

3. *Prend note en outre* du rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration des activités visant à reconstruire les établissements humains dans la bande de Gaza⁸ et prie la Directrice exécutive d'arrêter la version définitive du rapport complet, sur la base d'évaluations de terrain si les conditions le permettent, et de lui présenter ce rapport à sa première session de 2026 ;

4. *Prie* la Directrice exécutive de continuer à fournir en temps opportun des informations actualisées sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;

b) Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

5. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive, qui fait le bilan des préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes⁹, qui doit se tenir en 2026, y compris l'exposé concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;

c) Treizième session du Forum urbain mondial, Journée mondiale de l'habitat de 2025, Journée mondiale des villes de 2025 et forums urbains régionaux

6. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial¹⁰, qui se tiendra en mai 2026 à Bakou ;

7. *Se félicite* des célébrations mondiales de la Journée mondiale de l'habitat de 2025 à Nairobi et de la Journée mondiale des villes de 2025 à Bogota.

⁸ HSP/EB.2025/INF/18.

⁹ HSP/EB.2025/INF/14.

¹⁰ HSP/EB.2025/23.

Décision 2025/8 : Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026

Le Conseil exécutif

a) Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail

1. *Adopte* le rapport sur les travaux de sa première session de 2025¹¹ ;
2. *Adopte également* le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2025¹² ;
3. *Prend note* de l'exposé de la Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives concernant les travaux du groupe ;
4. *Rappelle* les paragraphes 3 et 4 de sa décision 2021/8 et élit le Kenya à la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ;
5. *Constata* que le groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes a achevé ses travaux conformément au paragraphe 5 de sa décision 2019/3, au paragraphe 3 de sa décision 2025/4 et à la décision 2/4 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et décide en conséquence que le mandat dudit groupe de travail est clos ;

b) Travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

6. *Rappelle* la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en particulier son paragraphe 2, et se félicite de l'exposé présenté par la nouvelle coprésidence du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s sur les travaux dudit groupe ;
7. *Salue* les travaux accomplis par le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, prend note du rapport sur les travaux de sa première session¹³ et attend avec intérêt le rapport sur les travaux de sa deuxième session ;
8. *Prend note* de l'ordre du jour provisoire et des dates indicatives de la troisième réunion du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, qui ont été examinés au cours de la deuxième session du Groupe, et invite la coprésidence du Groupe à lui faire rapport, à sa première session de 2026, sur l'état d'avancement des préparatifs de la réunion ;

c) Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses réunions

9. *Prend note* des résultats de l'enquête réalisée par le secrétariat à l'issue de sa première session de 2025 pour en évaluer l'efficacité, afin d'améliorer le déroulement et les résultats des sessions futures ;

d) Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026

10. *Décide* que, sous réserve d'un examen par le Bureau, ses sessions de 2026 se tiendront comme suit :
 - a) La première session de 2026 se déroulera sur deux jours les 21 et 22 avril ;
 - b) La deuxième session de 2026 se déroulera sur deux jours au cours du mois de novembre ;

¹¹ HSP/EB.2025/14.

¹² HSP/EB.2025/15.

¹³ HSP/OEWG-H.2024/8.

11. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2026, qui devra faire l'objet d'un réexamen par le Bureau, sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2026 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa troisième session de 2025.
3. Rapport de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris un point sur la Fondation pour des villes et des communautés durables.
5. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029 :
 - a) Point sur la structure et la répartition des responsabilités ;
 - b) Stratégie de mobilisation des ressources pour le plan stratégique.
6. État d'élaboration et examen du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027.
7. Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2025 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
8. État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
9. Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
10. Préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial.
11. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion de l'Organisation.
12. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.
13. Rapports du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
14. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
15. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2026.
16. Questions diverses.
17. Clôture de la session.